



LES AUTRES AIDES

Les bourses régionales pour les formations Sociales et Paramédicales

Les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements de formation sanitaire ou sociale initiale, agréés et financés par les régions. **Se renseigner directement auprès des établissements de formation.**

Pour la prochaine campagne de bourses régionales ; l'ouverture de la plateforme d'aides en ligne est prévue début juin 2020.

Connectez-vous régulièrement sur le site : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/bourses-detudes-sur-criteres-sociaux-etudiants-en-formations-sociales-paramedicales-et-de-sante>

Les aides des collectivités locales

Les régions, les départements ou les villes apportent souvent des aides financières aux étudiants issus de leur territoire. Les formes des aides (bourses, prêts d'honneur, aides d'urgence...) et les modalités d'attribution sont très variables (sur critères sociaux, en fonction de la filière de formation, du niveau, du projet d'études ou de la destination pour un stage à l'étranger...) **Se renseigner directement auprès de chaque collectivité pour connaître précisément les calendriers et les démarches à respecter.**

Aides à la mobilité pour étudier à l'étranger et Outre-Mer

L'aide à la mobilité internationale

Les allocations Erasmus

La bourse communautaire Erasmus peut-être attribuée à un étudiant effectuant une partie de ses études (de trois mois à un an) dans un autre établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissements. Toutes les universités françaises ainsi que la majorité des établissements d'enseignement supérieur participent au programme Erasmus. Chaque établissement définit ses procédures et son calendrier. **Se renseigner auprès du service des relations internationales de son établissement pour connaître les établissements partenaires de l'établissement entre 1 an et 6 mois avant la date escomptée de mobilité.**

Le Passeport Mobilité

Financé par le ministère de l'outre-mer, le Passeport Mobilité permet la prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire pour les étudiants originaires d'outre-mer, qui suivent des études en métropole, outre-mer ou Union Européenne, dans une filière inexistante ou saturée localement.

<https://mobilite.ladom.fr/accueil>

Bourses de thèses de l'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) offre à des étudiants titulaires d'un Master recherche la possibilité d'obtenir une bourse pour le cofinancement de la préparation d'une thèse de doctorat portant sur l'un des domaines qui correspondent aux missions de l'ADEME.

www.ademe.fr/these

Les allocations pour la diversité dans la fonction publique

Des allocations peuvent être attribuées aux étudiants préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique, notamment ceux qui sont inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) et les centres de préparation à l'administration (CPAG) ou ceux qui s'engagent à suivre une préparation mise en place à cet effet par des écoles du service public ou des employeurs publics. Les personnes sans emploi et titulaires d'un diplôme leur permettant de présenter un concours de la fonction publique de catégorie A ou B et préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique peuvent également être au nombre des bénéficiaires. Les allocations sont attribuées par les préfets, dans le cadre d'un contingent régional qui est notifié chaque année par le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique aux préfets de région. **Pour toutes informations complémentaires, contacter la préfecture de votre département.**

[En savoir plus](#)

Legs

Les bourses de la Fondation Giveka

Bourses destinées à des étudiants de nationalité française ou suisse qui, en raison d'un accident ou d'une maladie, ont des difficultés financières à entamer ou poursuivre des études supérieures, que celles-ci soient accomplies en France ou à l'étranger.

Legs Lassence

Peuvent prétendre à une bourse Lassence, les étudiants de nationalité française qui, titulaires d'un master recherche, préparent une thèse de doctorat en lettres ou sciences humaines.

Legs Dobry-Baratz

Peuvent prétendre au legs Dobry-Baratz :

- les étudiants logés en résidence universitaire, désireux d'effectuer un stage d'animation culturelle,
- les étudiants étrangers en instance de naturalisation française n'ayant pas, du seul fait de leur nationalité étrangère, vocation à une bourse d'enseignement supérieur.

Fondation Entraide Hostater

Sont bénéficiaires prioritaires les étudiants, français ou étrangers, en fin de cursus professionnalisant (**dernière année d'études**) qui ont fait de bonnes études (sans échec) et qui connaissent des difficultés financières.

Pour tout renseignement contactez : le service social du Crous.